

« TERRITOIRE DE COMMERCE ÉQUITABLE » UN LABEL POUR FAIRE LE LIEN ENTRE LE LOCAL ET LE GLOBAL



Localisation : Longvic, Côte-d'Or

Période de mise en oeuvre : depuis 2004



C'est quoi un Agenda 21 local ?

Adopté par 178 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992, l'Agenda 21 est un plan d'action pour le 21^e siècle dans lequel les collectivités territoriales sont appelées à mettre en place un programme d'Agenda 21 à leur échelle, intégrant les principes du développement durable. L'Agenda 21 local se situe au croisement des enjeux locaux et mondiaux (illustré par la formule « penser global, agir local ») et préconise notamment un renforcement des relations Nord – Sud à travers la coopération internationale afin de lutter contre la pauvreté.

Et en Bourgogne ?

Il existe le comité régional des démarches territoriales de DD, réseau d'animation des 15 territoires reconnus Agenda 21 local par le ministère.



Présentation de l'opération

CONTEXTE

Longvic a été la première commune de Côte-d'Or à se doter d'une charte environnementale dès 1999. Progressivement, l'implication de la commune dans la protection de l'environnement s'est transformée en un projet territorial de développement durable. En 2004, le maire de Longvic et son adjointe affirment leur volonté d'engager la commune dans une démarche en faveur du commerce équitable : un type de commerce visant à rééquilibrer les échanges commerciaux entre les pays du Nord et les producteurs défavorisés des pays du Sud, en cherchant à concilier le développement économique, le bien-être social et le respect de l'environnement. Une manière de relier l'action locale aux enjeux mondiaux. En 2011, l'engagement de la collectivité est reconnu « Agenda 21 local » par l'État.

C'est quoi le label « Territoire de commerce équitable » ?

Il s'agit d'une reconnaissance de l'engagement des collectivités sur le long terme en faveur d'achats publics responsables, et un outil de sensibilisation des citoyens et des acteurs des territoires pour une économie plus juste et durable. A travers ce label, la commune entend développer les impacts positifs que son mode de consommation peut avoir à l'autre bout de la planète. L'obtention par un territoire du label « Territoire de commerce équitable » constitue un levier pour le développement de ce type de commerce. C'est un outil de promotion et de sensibilisation des produits issus du commerce équitable fait pour favoriser leur accessibilité et stimuler le développement de l'offre. À ce jour, 1500 collectivités dans 24 pays sont engagées dans ce mouvement. En France, 40 collectivités territoriales ont obtenu le label.



DESCRIPTION

Au fil du temps et particulièrement depuis 2010, les élus ont renforcé l'engagement de la collectivité en faveur du commerce équitable, mettant l'accent sur la sensibilisation des différents publics du territoire, afin de transmettre leur conviction quant à l'intérêt que représente ce type de commerce. L'équipe municipale a ainsi multiplié les actions pédagogiques à destination de l'ensemble des citoyens et des acteurs de la vie communale, ce qui s'est traduit par des actions diverses menées avec le conseil municipal des jeunes, les écoles, un centre de loisir, les associations, les seniors, le personnel communal et les élus. Au programme, dégustations de produits commerce équitable, repas, projections de films sur les conditions de vie et de travail des petits producteurs, rencontres, documentation diffusée au collège, colis de Noël, charte associative... Toutes ces actions ont permis à la commune d'être reconnue « Territoires de commerce équitable » en novembre 2011 (reconnaissance prolongée en 2013) et d'obtenir, en 2012, le prix de la « Sensibilisation du grand public ».

Mise en œuvre de l'opération

« Lors de mon déplacement au Mexique, j'ai pu voir les effets concrets de ce mode d'organisation de la production et de commercialisation des produits : j'ai constaté l'ouverture de dispensaires, d'écoles, de centres de formation pour les femmes... J'ai aussi découvert l'attachement à la qualité des produits ».

Claude Darciaux, députée-maire de Longvic, membre de la commission développement durable de l'Assemblée nationale.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA LABELLISATION :

- Le 24 janvier 2011, le conseil municipal de Longvic délibère favorablement à l'engagement de la commune dans la démarche « Territoires de commerce équitable ».
- Le 23 mai 2011, il est décidé unanimement de présenter la charte de l'environnement et du développement durable à la reconnaissance « Agenda 21 local » proposée par le ministère de l'Environnement, du Développement durable et de l'Énergie. L'axe 4, portant sur l'engagement de la commune à devenir une collectivité exemplaire en matière d'écoresponsabilité comprend le développement d'une démarche équitable (Actions 4.01 et 4.02).
- Lors de la 9^e édition du marché de Noël solidaire sur le thème « De l'éthique dans les étiquettes », le maire reçoit le prix de « Territoires de commerce équitable » avec l'ensemble des associations et citoyens présents. Le prix est attribué pour deux ans.
- Dans le courant du premier semestre 2012, un Conseil local Territoire de commerce équitable (CLTCE) est créé. Cette nouvelle instance est composée de représentants de la municipalité et des associations. C'est l'outil local pour développer et soutenir la dynamique en faveur du commerce équitable engagé sur le territoire longvicien.
- Le 19 novembre 2012, la commune reçoit, grâce à la charte associative, le prix de la « Sensibilisation du grand public » remis par le jury de la campagne* « Territoires de commerce équitable » lors d'un colloque national** dédié aux achats responsables et équitables.
- Lors d'une table ronde autour du commerce équitable à Dijon, organisée par l'association Equimax, le maire reçoit le diplôme de prolongement de la reconnaissance du Prix de « Territoires de commerce équitable ».
- Durant la semaine du développement durable 2014 ayant pour thématique « Consommer autrement », la ville de Longvic témoigne sur son implication dans le commerce équitable, l'articulation de cette implication avec le projet territorial de développement durable (Agenda 21) et la montée en puissance de l'engagement de la commune grâce à l'implication des acteurs associatifs de la commune.

*initiative co-portée par l'association Max Havelaar France, la Fédération Artisans du monde et de la Plate-forme pour le commerce équitable

**organisé par la Plate-forme pour le commerce équitable et l'Observatoire des achats responsables, avec le soutien du ministère et en partenariat avec l'AFD

Focus sur deux actions phares

Le marché de Noël solidaire, sur le thème « Mettre de l'éthique dans les étiquettes » : il est aujourd'hui bien installé dans le paysage des animations communales, sa première édition datant de 2002. En 2013, pour sa 11^e édition, le marché de Noël a accueilli plus de 1500 visiteurs et plus de 80 exposants dont le Pôle d'économie solidaire, le Théâtre Dijon Bourgogne, l'Opéra de Dijon, le Centre de loisirs Isabelle du Portugal et des associations telles qu'Equi'Max, Rencontre avec le Bénin, Soleil d'enfant du Pérou, Enfants soleil Bourgogne, Don du sang, Les Talents longviciens, Habiter au Bief du Moulin, RIAC, Créons ensemble, le Rougail de Madagascar, Mots et plumes, les amis des abeilles, UNICEF Côte d'or, Longvic Multi-Loisirs, Bourgogne Eurcasie, Urgence Tibet, Secours populaire, La ruche et beaucoup d'autres !

La charte de la vie associative longvicienne : elle a été développée afin de nouer un partenariat avec une vingtaine d'associations dans le but de promouvoir le commerce équitable. Ces dernières s'engagent à prendre en compte les engagements collectifs formulés au sein de la « Charte de la qualité environnementale et du développement durable » (reconnue Agenda 21 local en 2011 par l'État) qui vise, entre autres, à œuvrer pour une prise de conscience collective en faveur de l'éco-citoyenneté, du commerce équitable et à utiliser des produits équitables dans des événements organisés par ses associations.



Éléments de bilan

En s'appuyant sur le commerce équitable comme levier de sa politique de développement durable à l'échelle locale et globale, la commune observe des retombées positives sur son territoire :

- Plus grande présence de produits issus du commerce équitable aujourd'hui présents dans les fournitures de la collectivité (boissons et gâteaux servis en mairie, coton équitable des blouses des agents de service) ainsi que sur des événements festifs et familiaux comme le marché de Noël solidaire ou le marché en fête écocitoyen (avec buvette 100% équitable gérée par Artisans du Monde).
- Meilleure prise de conscience collective et citoyenne en faveur du commerce équitable et de ses impacts positifs en termes économiques, sociaux et environnementaux.
- Renforcement des liens entre les acteurs associatifs de la commune et avec la commune autour d'un projet commun et d'objectifs partagés.
- Reconnaissance de la part des citoyens et du personnel communal de l'engagement et de l'exemplarité de la commune.
- Reconnaissance de l'engagement de la commune et obtention de prix nationaux (peu de collectivités ont aujourd'hui cette reconnaissance).
- Renforcement de l'approche internationale et de la dimension de coresponsabilité vis-à-vis des enjeux locaux et des partenaires internationaux (jumelages, coopérations...)

Enseignements

FACTEURS DE REUSSITE :

- La mise en dynamique des différents acteurs par de petites actions, puis par des actions plus structurées, mais à chaque fois réussies et partagées, a permis la montée en puissance de l'engagement.
- L'exemplarité de la ville, à travers les actions qu'elle initie, constitue un moteur pour tous les autres acteurs de la commune.
- La concertation entre la collectivité et l'ensemble des acteurs du territoire (citoyens, associations, entreprises, institutions, élus) a favorisé la compréhension et l'adhésion au projet.
- La charte associative, tout comme le marché de Noël (et les autres actions), répondent aux attentes du grand public.
- Le projet équitable s'articule fortement avec le projet de développement durable de la commune assurant la cohérence des initiatives.
- La mise en place d'actions de sensibilisation au sein des écoles élémentaires via les cantines municipales (repas à thème...) a favorisé l'appropriation des enjeux par un plus grand nombre d'acteurs et de citoyens.

DIFFICULTES RENCONTREES

- Grandes disparités d'appropriation par les associations selon l'objet associatif.
- Malgré l'engagement des bénévoles du commerce équitable en Côte d'Or, il est difficile de satisfaire toutes les demandes. Il devient en effet plus difficile qu'auparavant de se procurer, via les plateformes spécialisées, des produits issus du commerce équitable, aujourd'hui vendus en grande surface.

ELEMENTS DE REPRODUCTIBILITE

La démarche est adaptable selon la taille de la collectivité. Le site internet www.territoires-ce.fr, vitrine du label, met à disposition tous les éléments d'information et retours d'expérience utiles et nécessaires pour élaborer sa propre initiative.



Contacts

Eddy Gaillot, directeur de l'action culturelle
Commune de Longvic
eddy.gaillot@ville-longvic.fr
www.ville-longvic.fr

Association Equimax
equimax@free.fr
<http://equimax.free.fr>

Territoire de commerce équitable
www.territoires-ce.fr

Aurélien Trioux
Alterre Bourgogne
a.trioux@alterre-bourgogne.org
Tél.: 03 80 68 44 30

LES PARTENAIRES

- Commune de Longvic
- Grand Dijon
- Association Equimax
- Artisans du Monde
- Plusieurs associations culturelles et sportives de la commune
- Les citoyens et autres acteurs impliqués

RESSOURCES - Moyens humains et financiers

- La mise en œuvre de l'engagement a été techniquement portée par le directeur de l'Action culturelle dans le cadre de ses missions.
- La démarche s'appuie sur une forte mobilisation des acteurs associatifs communaux et leur mise en relation, par la mairie, avec les acteurs de l'ESS et du commerce équitable présents sur la commune ou non.



Perspectives

La réussite des actions, la reconduction de la reconnaissance de l'engagement de la commune et l'implication d'un grand nombre d'acteurs de la commune prouvent qu'une telle démarche est possible dans la durée. La commune souhaite poursuivre l'initiative sur le long terme afin de renforcer la sensibilisation de ses concitoyens aux enjeux du commerce équitable et à la dimension globale nécessaire à une démarche territoriale (donc locale) de développement durable.

**ALTERRE BOURGOGNE**

9 bd Rembrandt
21000 DIJON
Tél. : 03 80 68 44 30
Fax : 03 80 68 44 31
www.alterre-bourgogne.org

